



Mesures sanitaires de l'Église catholique en Hainaut

Informations au 29 octobre 2020

Chers confrères curés et doyens,

De nouvelles mesures concernant les célébrations, annoncées hier soir, entrent en vigueur dès ce jeudi 29 octobre, et jusqu'au 19 novembre au moins.

Pour les célébrations, sont autorisées 40 personnes maximum (enfants de moins de 12 ans non compris).

Toutes les autres mesures du Protocole restent d'actualité.

L'Arrêté précise aussi que les églises peuvent rester ouvertes.

D'autres mesures pourraient toujours être prises dans les jours qui viennent, en fonction des décisions du Gouvernement Wallon et du Comité de Concertation qui se réunit demain. Je vous tiendrai au courant, comme d'habitude, dès que j'ai l'information officielle et confirmée.

Notre société vit des moments difficiles, soyons solidaires.

Prenez soin de vous.

Fraternellement

Olivier Fröhlich
Vicaire général